

COMPTE RENDU REUNION

du 24/01/2017

Présents : T. Peycéré (TP), P. Cano (PC), D. Vialade (DV), , C. Pellefigue (CP), J-P Rouillon (JPR), S. Vergès

Absent excusé : P Pécapéra (PP), procuration à CP

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h45

Ordre du jour :

- Validation compte rendu 19/12/2016
- Délibérations :
 - SDE, missions complémentaires
 - Syndicat mixte de Gestion de l'Adour et des Affluents
 - FAR 2017
- Bilan de la salle des fêtes et tarifs 2017
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour

- **VALIDATION CR du 19/12/2016**

Mme le Maire précise qu'une erreur s'est glissée dans les montants des dépenses d'investissement 2016 (hors remboursement de la dette) :

au lieu de $(38\,461,64\text{ €} - 2\,509,66\text{ €}) * 25\% = 7\,238,02\text{ €}$

lire **$(55\,438,36 - 4\,190,44) * 25\% = 12\,811,98\text{ €}$**

Après correction, le CR est validé.

- **DELIBERATIONS**

- SDE, missions complémentaires

En date du 16/12/16, le SDE a approuvé à l'unanimité le projet d'évolution des statuts de 2014. Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les objectifs de la modification :

- Permettre au SDE65 de réaliser des missions ponctuelle de maîtrise d'œuvre des réseaux publics de fibres optiques ;
- Permettre au SDE65 d'assurer les missions pour la maintenance et l'exploitation des feux de signalisation des collectivités
- Clarifier son rôle de coordonnateur de groupement de commandes.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité

Votants :7 - Pour : 7

○ Syndicat Mixte de gestion de l'Adour et des Affluents (SMGAA)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Gestion Adour et Affluents dont le siège est situé à JÛ-BELLOC a lancé depuis 2009 une démarche de rapprochement des syndicats dont le dernier est l'adhésion des communes membres du Syndicat Mixte de l'Echez et de ses canaux au 1^{er} Janvier 2016.

Afin d'obtenir un périmètre cohérent de bassin versant, le Président M. Bernard LUSSAN propose de fusionner avec deux nouvelles structures à savoir :

- Le syndicat de l'Estéous (32/65)
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des LEES (64) et affluents

Elle expose au Conseil Municipal les statuts du Syndicat qui ont pour objet la gestion collective de l'Adour et des bassins versants de ses affluents et canaux. Le SMGAA a pour missions :

- Entretien végétal des berges, du lit et des remblais en lit majeur ayant vocation à protéger les populations.
- L'accompagnement de la dynamique fluviale (ouverture de bras morts, gestion des atterrissements, acquisition foncière).
- La sensibilisation du grand public et des scolaires au fonctionnement et aux différents modes de gestion de l'Adour et ses affluents (journées thématiques, visites de terrain, plaquettes).
- Création, entretien et animation du « Sentier de l'Adour et ses annexes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le projet de périmètre du futur syndicat issu de la fusion et le projet de statuts.

Votants :7 - Pour : 6 Abstention:1

○ FAR 2017

Mme le Maire propose au conseil de présenter le dossier des travaux d'isolation extérieure et du changement du mode de chauffage du logement communal au Conseil Départemental, en vue d'obtenir une subvention de 5 %, ces travaux étant déjà subventionnés par l'État et la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le dépôt du dossier et **autorise** Mme le Maire à signer tous documents en lien avec cette subvention

Votants :7 - Pour : 7

• **BILAN SALLE DES FÊTES et TARIFS 2017**

Mme le Maire présente à nouveau le bilan de la salle des fêtes pour l'année 2016:

Locations : + 1 615 €

Consommations : - 1 074,80 € (Eau, Gaz, Électricité)

Maintenance/Travaux divers : - 1 206,28 €

Résultat 2016 : - 666,08 €

Au dernier conseil municipal, Mme le Maire rappelle que les tarifs avait été revus pour 2017:

- 70 € pour les habitants de la Communes
- 300 € pour les personnes extérieures

A ce tarif de location, il est décidé d'ajouter un forfait chauffage.

Après débat le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-après :

	Week-end du vendredi midi au lundi midi
	Tarifs
Particuliers commune	
location	70€
forfait chauffage	100€
Familles résidents	
location	100€
forfait chauffage	100€
Particuliers hors commune et associations extérieures	
location	300€
forfait chauffage	100€
Associations communales et RPI	Gratuit
Associations intercommunales	
location	150€
forfait chauffage	100€

Votants :7 - Pour : 7

- **Questions diverses**

Afin de pouvoir mettre en vente les terrains du lotissement, Mr Peycéré a obtenu l'autorisation de différer la fin des travaux de voirie. Les terrains sont viabilisés, ils peuvent être mis en vente.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h30.